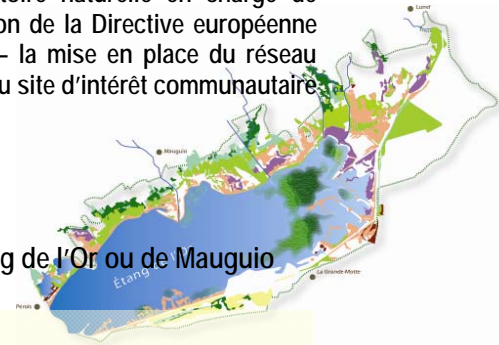


DOSSIER DE PRESSE

À l'heure où les médias* relaient les conclusions alarmistes du Muséum d'histoire naturelle en charge de l'évaluation de l'état de conservation des espèces et de leurs habitats en application de la Directive européenne « Habitats » (1992) – 1/3 de la faune et de la flore du territoire français menacés – la mise en place du réseau NATURA 2000 se poursuit sous l'impulsion des collectivités territoriales. L'exemple du site d'intérêt communautaire « Étang de Mauguio » (département de l'Hérault).

*Voir Midi Libre du mardi 4 mars 2008

Le réseau NATURA 2000 et sa mise en œuvre sur la zone humide de l'Étang de l'Or ou de Mauguio



► CONTEXTE

L'exceptionnelle richesse écologique de l'Étang de l'Or et de ses marais a conduit l'État français à proposer son intégration au réseau Natura 2000. Ce réseau vise à conserver les habitats naturels, la faune et la flore remarquables du territoire européen par des mesures de conservation appropriées. Elles sont définies dans le respect des activités humaines, négociées avec les collectivités, propriétaires et usagers rassemblés au sein d'un Comité de pilotage local (COPIL) mis en place par le Préfet.

Les orientations de gestion et les actions à conduire sont consignées dans un Document d'objectifs (DOCOB), futur plan de gestion du site. Sa réalisation a été confiée au Syndicat mixte de gestion de l'étang de l'Or (SMGEO), présidé par Claude BARRAL, Conseiller général du canton de Lunel, Vice-Président du Conseil général de l'Hérault, qui s'est porté volontaire pour conduire la démarche.

Le COPIL « Étang de Mauguio », organe central de l'élaboration du DOCOB, présidé par un élu local, M. Gilles PEYRE DE FABRÈGUES, Maire de Saint-Nazaire-de-Pézan, a été mis en place le 30 janvier 2007.

Il a validé le 6 novembre 2007 la phase d'état des lieux naturalistes et des activités humaines qui a servi de base aux discussions sur les orientations à donner au DOCOB au sein des groupes de travail créés à cet effet : « Activités agricoles et élevages », « Pêche », « Activités cynégétiques », « Habitations et loisirs ».

► Principaux résultats des inventaires naturalistes

- 14 habitats d'intérêt communautaire dont la lagune considérée prioritaire ;
- 43 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire dont 24 espèces « phares » ; l'étang de l'Or représente un site de reproduction majeur en France pour certains oiseaux ;
- la plus importante population naturelle de tortue Cistude d'Europe connue du département de l'Hérault.

► Le 12 février 2008, le COPIL a retenu à la majorité 7 grandes orientations de gestion.

Amélioration de la qualité de l'eau de la lagune et des écosystèmes aquatiques

Exutoire du bassin versant, l'étang de l'Or reçoit tous les apports de l'amont qui enrichissent ses eaux en minéraux, matières organiques et polluants divers. D'importants moyens sont mobilisés à l'échelle du bassin versant pour lutter contre ces pollutions. Ces efforts doivent être poursuivis.

Restauration du fonctionnement hydrologique de la lagune et des marais

L'insuffisant renouvellement des eaux conditionné par les échanges lagune-mer et les apports d'eau douce, le manque d'entretien des ouvrages et canaux, affectent la qualité de l'eau et les habitats naturels du pourtour de l'étang. Une mobilisation est nécessaire pour une meilleure cohérence de la gestion hydraulique du site.

Préservation du caractère naturel et de la quiétude du site

Le site Natura 2000 est soumis en périphérie à une forte croissance démographique et un tourisme estival important. Pour limiter les dégradations des milieux et le dérangement de la faune, une réflexion collective est à mener pour planifier une gestion concertée de la fréquentation, conciliant maintien de la biodiversité et exercice d'activités récréatives (chasse, promenade, découverte du milieu).

Maintien de la diversité des habitats naturels des marges de l'étang

Certains habitats herbacés (prés salés, prairies humides et gazons amphibies) dont l'existence est intimement liée aux activités humaines qui maintiennent ces milieux ouverts, nécessitent une gestion adaptée. Les boisements des zones humides revêtent un intérêt patrimonial particulier en zone méditerranéenne. Avec les haies, ils sont garants d'une connectivité entre espaces naturels sur des territoires de plus en plus urbanisés.



Amélioration des potentialités d'accueil des sites de nidification des oiseaux

Certains secteurs du site représentent, en France, le lieu unique ou privilégié de reproduction de certaines espèces d'oiseaux (échasse blanche, goéland railleur, mouette mélanocéphale, sternes). Le mauvais état de conservation des roselières menace la bonne santé des populations d'oiseaux qui y vivent.

Conservation de la population de Cistude d'Europe et de ses habitats

Les marais de l'étang de l'Or et les cours d'eau environnants hébergent la plus belle population de Cistude d'Europe du département de l'Hérault. Certaines mesures ciblées doivent être mises en œuvre afin de satisfaire les exigences écologiques de ce reptile d'intérêt communautaire.

Préservation des milieux dunaires

Les milieux dunaires sont riches d'une faune et flore adaptées aux milieux secs et revêtant souvent un fort intérêt patrimonial. A l'échelle du site Natura 2000, un renforcement de la protection des dunes doit être mené et être accompagné de campagnes de sensibilisation du public à la fragilité de ces milieux et des espèces qu'ils abritent.



► Les orientations de gestion étant arrêtées, la prochaine étape d'élaboration du DOCOB est consacrée à la détermination des actions de conservation à proposer pour le site.

► Le Syndicat mixte de gestion de l'Étang de l'Or vient d'éditer une plaquette d'information « Un Document d'objectifs Natura 2000 en Or ».

Destinée à un large public, elle a pour objet de sensibiliser la population locale au patrimoine naturel et de lui faire connaître la démarche Natura 2000 en cours. Elle renvoie sur une information plus complète disponible sur le site Internet.

► Pour plus d'informations :

www.etang-de-l-or.com/natura-2000.htm

► Contact :

SMGEO
Cellule technique
130, Chemin des Merles
34400 LUNEL
Tél. 04 67 71 10 58
Fax. 04 67 71 06 40
smgeo@wanadoo.fr

Un document d'objectifs Natura 2000 « Or »
Étang de l'Or ou de Mauguio

1 [Natura 2000, un outil de conservation de la biodiversité à l'échelle européenne]

À l'aube du nouveau millénaire, les États européens ont décidé de réagir face à la dégradation alarmante de la diversité biologique, en créant le **réseau Natura 2000**, institué par la **directive « Habitats »** (1992).

Cette directive, relative à la préservation des habitats naturels rares ou fragiles, vient renforcer la **directive « Oiseaux »** de 1979, réglementant la protection des oiseaux sauvages de l'Union européenne et incitant à la conservation de leurs habitats.

2 [Natura 2000, un outil de développement durable à l'échelle locale]

Soumis à une obligation d'objectifs à fixer **en concertation avec les acteurs locaux**, chaque État membre met en place les outils nécessaires à la mise en œuvre du réseau Natura 2000 sur son territoire.

En France, les objectifs de conservation fixés pour un site, ainsi que les actions permettant de les atteindre, sont consignés dans un **Document d'Objectif (DOCOB)**. Un **Comité de Pilotage Local (COPIL)** composé des représentants des collectivités territoriales concernées et des usagers du site, supervise son élaboration, le valide et le soumet pour approbation au Préfet de Département.

3 [Une volonté commune d'agir]

Le Syndicat Mixte de Gestion de l'Étang de l'Or (SMGEO) est en charge de l'élaboration du DC de l'Étang de l'Or. Le COPIL sous l'impulsion du Président, le maire de Saint-Nazaire-de-Pézan, les agriculteurs, éleveurs, chasseurs, pêcheurs et autres acteurs du site, à s'associer en **groupes de travail**. Ensemble, ils définissent, pour les six ans à venir, les orientations de conservation et des mesures de gestion adaptées à mettre en œuvre.

Le Président du SMGEO,
Conseiller général du Canton de Lunel
Vice-Président du Conseil général de l'Hérault

(Format A4, 3 volets, recto verso)

► Les partenaires de l'élaboration du DOCOB :

- *Des partenaires techniques : la Chambre d'agriculture de l'Hérault, la Fédération régionale des chasseurs du Languedoc-Roussillon et la Fédération départementale des chasseurs de l'Hérault, le Syndicat intercommunal des étangs littoraux ; le Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon ;*
- *Des partenaires institutionnels : DIREN-LR, DDAF, DDE, Conservatoire du littoral, ATEN, Ifremer, Cépralmar, collectivités territoriales (Conseils généraux de l'Hérault et du Gard, Communautés de communes, communes, syndicats mixtes...);*
- *Et les instances professionnelles ou associatives représentant les professionnels et usagers.*

► Les financements : Union européenne (fonds FEDER), l'Etat, le SMGEO.

